

RELEVÉ DES PRIX

PRIX DES SORTES MARCHANDES DE PAPIERS ET CARTONS RÉCUPÉRÉS
 ACHETÉES SUR LES MARCHÉS FRANÇAIS ET DESTINÉES AUX USINES DE RECYCLAGE

DONNÉES MENSUELLES

en €/tonne			mars-08	<i>mars-07</i>	fév-08
Sortes ordinaires	1.02	Papiers et cartons mêlés d'origine, triés	70,66 - 72,07	68,28 - 69,31	70,53 - 72,04
	1.04	Emballages commerciaux	80,72 - 81,29	76,49 - 76,81	81,69 - 81,95
	1.05	Ondulés récupérés	90,51 - 92,62	84,77 - 86,57	90,08 - 92,60
Sortes à désencrer	1.06/1.06.01	Magazines invendus / Magazines invendus sans dos collés*	121,15 - 128,11	101,43 - 110,81	114,38 - 121,22
	1.08/1.09/1.10	Journaux et magazines mélangés*	111,82 - 113,56	100,73 - 107,64	100,00 - 100,34
	1.11 **	Papiers graphiques triés, pour désencrage *	81,30 - 90,33	77,23 - 86,24	75,92 - 82,96
	2.05/2.06	Papiers de bureau triés / Archives couleur	167,86 - 180,06	107,62 - 133,37	160,20 - 171,84
Autres sortes dont sortes supérieures	3.03/3.04	Rognures blanches légèrement imprimées sans bois (avec colle) / Rognures blanches légèrement imprimées sans colle	179,64 - 202,70	159,14 - 166,67	175,02 - 197,93
	3.10	Imprimés sans bois	158,77 - 162,79	127,55 - 133,44	157,72 - 159,91
	3.17	Rognures blanches	300,50 - 307,37	258,72 - 263,84	299,57 - 306,16

* conditionnement en balles ou en vrac

** sorte en provenance des ménages (prix et volumes hors contrats de collecte sélective)

NB : les prix sont les prix "départ" (hors frais de transport) à la tonne des sortes marchandes de papiers et cartons récupérés, conformes à la norme NF EN 643 et conditionnées en balles de 600 kg à 1200 kg, pratiqués à l'achat par les usines de recyclage

Mention "na" (non appréciable) : au moins 3 réponses obtenues mais il manque celle d'un consommateur majeur empêchant la prise en compte significative du résultat.
 Mention "nd" (non disponible) : moins de trois réponses obtenues.

Les déclarations des usines utilisées pour la réalisation de l'enquête (mois "m") sont pondérées par leur consommation du mois précédent (mois "m-1").

Annexe technique disponible, sur simple demande, auprès du secrétariat